

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2010

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2239)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 7

Substituer aux mots :

« à la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi »,

les mots :

« aux ministres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.